



Pour un professionnalisme **exemplaire** en tourisme d'aventure

Le programme d'accréditation Qualité-Sécurité d'Aventure Écotourisme Québec est une réponse concrète à certaines recommandations de la coroner Me Andrée Kronström, suivant le décès du jeune Raphaël Bernier en 2002 lors d'une excursion de canot, soit :

- implanter un guide de gestion des risques;
- exiger des formations techniques pour les guides;
- prévoir un mécanisme d'inspection des entreprises;
- veiller à l'application des normes d'AEQ par les entreprises accréditées afin qu'il ne se reproduise plus d'accident comme celui de 2002.

Mis sur pied en 2004, le programme d'accréditation Qualité-Sécurité témoigne de notre volonté de veiller à la sécurité des clientèles des entreprises de tourisme d'aventure. Bonifié d'année en année, il a été **reconnu en 2020 par le ministère du Tourisme du Québec**, qui l'exige désormais pour toute demande d'aide financière déposée par une entreprise de tourisme d'aventure.

Le programme d'accréditation comprend une soixantaine de normes génériques, de même que des normes spécifiques à chacune des activités offertes. Il est bonifié régulièrement, tenant compte de l'évolution de notre secteur d'activité. Nos normes sont élaborées par des comités consultatifs formés de gestionnaires d'entreprises et d'experts du milieu du plein air (ex. : fédérations de plein air, spécialistes d'une discipline). Les critères retenus doivent faire l'objet d'un consensus pour ensuite être approuvés par le conseil d'administration d'Aventure Écotourisme Québec.

Une demande d'accréditation (ou de son renouvellement) est une démarche sérieuse et réfléchie.

Les normes de l'accréditation Qualité-Sécurité sont parmi les plus rigoureuses de notre industrie, notamment en matière de gestion des risques, de mesures d'urgence, de formation des guides et de ratios d'encadrement. Elles sont aussi la pierre angulaire du programme d'assurance en responsabilité civile proposé aux membres accrédités d'Aventure Écotourisme Québec, en collaboration avec Essor Assurances.

Obtenir l'accréditation Qualité-Sécurité, c'est s'engager à afficher un niveau de professionnalisme exemplaire, un objectif que nous aidons les entreprises à atteindre grâce à nos services d'accompagnement, à nos outils et à notre équipe de conseillers à l'accréditation.



L'Association des professionnels